

# Compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2016

**Membres présents** : PILLOUD Claude, MICHEL Pierre, PROST Georges, EPAILLY Stéphane, JEUNET Mélanie, GRILLET Sabine, SEIBERT Ludovic, SAILLARD Christine, BOZZONETTI Thierry, SALLAN Jean-Michel, CRETIN Ludovic, COLBACK LEITAO Marie-Paule, BRAND Michèle.

**Membre excusée** : CHENAVAS Andréanne

**Secrétaire de séance** : SEIBERT Ludovic

\*\*\*\*\*

## **1/ Approbation du compte rendu précédent**

Une abstention : Ludovic CRETIN (absent au dernier conseil)

## **2/Compte rendu commission, EPCI et syndicats.**

Pas de compte-rendu particulier

## **3/Démission Jean-François Porte**

Démission de M. Jean-François PORTE du Conseil municipal et de la commission SICTOM suite à un changement de domicile pour raison professionnelle.

Jean-Michel SALLAN remplace Jean-François Porte à la commission SICTOM.

## **4/Décision concernant l'achat de parcelles forestières**

M le Maire rappelle les différentes parcelles vendues par l'Adefor pour M. MELLET et M. CHAUVIN. La commission bois s'est rendue sur le terrain.

Deux parcelles peuvent intéresser la commune : la ZB 10 à Ilay et la D 2. Par contre, les prix semblants un peu élevés, le Conseil charge Ludovic CRETIN de négocier.

## **5/ Tarif bucheronnage et débardage chablis 2016**

Le Conseil accepte la proposition suivante pour les 200 m<sup>3</sup> de chablis :

- 12,50€ H.T.pour abattage et façonnage par l'entreprise GIRARDOT- PROST.
- 10€ H.T pour débardage par l'entreprise GUIDONI.

## **6/Avancement du lotissement**

Deux réunions de chantier ont eu lieu. Mr COLIN, géomètre, a été contacté par la commune concernant des problèmes constatés pour certaines parcelles et viendra sur place jeudi 20 octobre.

La commission des travaux se réunira le samedi 22 octobre 2016 à 10h00 en vue d'étudier les tarifs des parcelles.

## **7/Tarifs logements vacants**

- Logement 22 rue des Saillards (1<sup>er</sup> étage - 93 m<sup>2</sup>) : le loyer initial était de 350 € et les charges de 150 €. Les nouveaux tarifs seront : loyer de 400 € et charges de 150 €.
- Logement 13 grande rue (1<sup>er</sup> étage, F4 de 110 m<sup>2</sup>) : le loyer initial était de 392 € et les charges de 115 €. Les nouveaux tarifs seront : loyer de 420 € et charges de 150 €.
- Logement 13 grande rue (1<sup>er</sup> étage, F2 de 34 m<sup>2</sup>) : le loyer initial était de 220 € et les charges de 80 €.Ceux- ci restent identiques.
- Local « aux petits Soins » 13 grande rue ( rez de chaussée - 80 m<sup>2</sup>) : Pour ce local, il est proposé d'augmenter les charges de 80 € à 100 € parmois.

## **8/Tarif déneigement**

David GIRARDOT reprend le déneigement au tarif 23 € le jour et 46 € la nuit, ainsi qu'une prime de 500 € pour les astreintes.

Le déneigement de la Chèvre est assuré par la société ANDREY pour 34 € par passage.

## **9/Assurance de la commune (personnel)**

Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion, la commune retient la société SOFAXIS au taux de 6,90% contre 6.32 % auparavant. Coût total d'environ 4500 € par an.

## **10/ Bilan faune et nature**

Mademoiselle GRAPPE a travaillé du 10 juillet au 18 août 2016.

Le nombre de visites a été de 280 à 300 personnes pour cette période.

Salaire d'environ 1050 € net et avec les charges, le coût total de rémunération est de 1441€.

Objectifs 2017 : - établir d'autres horaires d'ouverture.

- aménager le site.

- projet de communication pour faire connaître Faune et Nature.

Création d'une nouvelle commission pour développer ces projets.

## **11/ Calendrier des manifestations**

	Fête Patronale	Feux de Saint-Jean	14 Juillet	brioches
2017	Ski Club	Espérance	Bon pied/ SEP+	SEP+
2018	APE	ACCA	RCC	Mouv attitude

## **12/Questions diverses**

- ✓ La commune accepte de d'acheter la peinture nécessaire à la réfection du sol du House Club du RCC pour un coût estimé environ 286 €.
- ✓ Le conseil accepte la demande de location du garage situé 22 rue des Saillards faite par Madame LOURREIRO Brigitte, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour un montant de 40 €.
- ✓ Suite à un courrier fait par la commune de Saint-Laurent en Grandvaux informant qu'elle a en sa possession un Missel et une dalmatique appartenant à la Commune de Chaux du Dombief, elle demande si la commune de Chaux du Dombief souhaite les récupérer. Le Conseil Municipal décide de récupérer ces objets.
- ✓ Lotissement Val Dombief : La convention de déneigement est reconduite comme d'habitude et le Conseil accepte d'installer un luminaire.

La séance est levée à 22h30.